

Les subsides

Des voix: Bravo!

M. Pinard: Monsieur le Président, l'ancien chef de l'opposition a refusé délibérément de répondre à mes questions. Je lui ai demandé très précisément s'il est vrai que le nouveau chef de son parti avait écrit une lettre au sous-registraire général afin d'obtenir une enquête officielle à ce sujet.

Je lui ai demandé, en outre, s'il avait reçu une réponse et, dans l'affirmative, de quelle nature? C'est très simple, pourtant.

S'il n'a pas le courage de répondre à ces deux questions, cela prouvera que cette motion n'est que de la frime et que le chef de l'opposition (M. Nielsen) n'est pas en mesure de justifier son intervention et son attitude à la Chambre.

M. Clark: Monsieur le Président, on me dit que le chef de l'opposition a bien envoyé une lettre de ce genre. On a peut-être bien rédigé une réponse à cette lettre, mais, chose certaine, le chef de l'opposition ne l'a pas reçue.

Nous serions inquiets, naturellement, si avant qu'un agent du Parlement canadien ait la possibilité de répondre au chef de l'opposition au sujet de sa juridiction en la matière, le gouvernement était intervenu.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous savons que ce gouvernement influence les juges. Nous espérons qu'il n'essaie pas, à l'avance, de réduire au silence le sous-registraire général adjoint.

M. Pinard: Monsieur le Président, je désire toujours que le chef de l'opposition réponde à la seconde partie de ma question. Sur quoi se base-t-il pour insinuer qu'un ministériel s'est mis en rapport, directement ou par téléphone, avec le sous-registraire général à ce sujet? Je le mets au défi de reprendre ses allégations à l'extérieur de la Chambre et je défie l'ancien chef de l'opposition officielle de porter des accusations formelles à ce sujet.

Ce que je demande au chef de l'opposition, c'est pourquoi la motion déposée par le chef du NPD a le même libellé, ou presque, que la lettre qui aurait été envoyée, . . .

Une voix: Où avez-vous pris cette lettre?

M. Pinard: . . . ou la requête qui aurait été faite, par l'actuel chef de l'opposition, demandant une enquête du sous-registraire général? Est-ce exact? Est-ce un fait?

M. Clark: Madame le Président, ce que j'ai dit, c'est que j'espérais que ce type d'ingérence n'avait pas eu lieu.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je vérifierai ce qui s'est passé, mais on sait que ce gouvernement est capable, entre autres choses, de téléphoner à des juges.

Je voudrais poser une question au président du Conseil privé. Comment connaît-il le libellé de la lettre que le chef de l'opposition a envoyée au sous-registraire général adjoint?

Le président suppléant (M. Blaker): Je vais donner la parole à l'honorable président du Conseil privé, puis au député de Restigouche (M. Harquail), et ce sera la fin de la période de dix minutes.

M. Pinard: Monsieur le Président, la question est très directe. La réponse, c'est que je ne connais pas le libellé de la lettre.

Des voix: Oh, oh!

M. Pinard: Ce que je sais, c'est que la réponse du sous-registraire général a été rendue publique, car la tribune de presse avait cette réponse avant que je ne pose la question au chef de l'opposition. Il est étrange que les journalistes sachent que le sous-registraire général n'a absolument pas le pouvoir d'entreprendre une telle enquête, alors que l'ancien chef de l'opposition nous dit qu'il n'est pas au courant de cette réponse et que son chef n'est pas au courant non plus.

Je lui demande à nouveau, comment il se fait qu'il demande une enquête, puisqu'il sait, comme son chef, que le sous-registraire général n'a pas le pouvoir de procéder à une telle enquête et que la réponse a été communiquée à la tribune de presse avant même que je pose ma question?

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Restigouche (M. Harquail).

M. Clark: Monsieur le Président . . .

Une voix: Et la question?

Le président suppléant (M. Blaker): Je crois que je peux compter sur la compréhension du très honorable député de Yellowhead (M. Clark). La présidence a permis un échange verbal particulièrement vif et intéressant. Mais la présidence tiens aussi à faire en sorte que d'autres députés puissent participer au débat. Je sais que le très honorable député de Yellowhead l'acceptera de bon gré et qu'il lui sera très facile de placer toute observation qu'il voudrait faire au sujet du président du Conseil privé.

Je donne maintenant la parole au député de Restigouche.

Le chef de l'opposition invoque-t-il le Règlement?

M. Nielsen: Non, monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Le président du Conseil privé est tout embrouillé, comme le compte rendu en témoignera. Il qualifie le très honorable député de Yellowhead de chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!